

Cote du document: EB 2011/102/R.5
Point de l'ordre du jour: 5 a) ii)
Date: 10 mai 2011
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Ouvrer pour que les
populations rurales pauvres
se libèrent de la pauvreté

Rapport du président du Comité de l'évaluation sur la soixante-septième session

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Luciano Lavizzari
Directeur du Bureau de l'évaluation du FIDA
téléphone: +39 06 5459 2274
courriel: l.lavizzari@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre McGrenra
Fonctionnaire responsable des
organes directeurs
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb_office@ifad.org

Conseil d'administration — Cent deuxième session
Rome, 10-12 mai 2011

Pour: **Examen**

Rapport du président du Comité de l'évaluation sur la soixante-septième session

1. Le présent rapport rend compte des délibérations de la soixante-septième session du Comité de l'évaluation, tenue les 19 et 20 avril 2011.
2. Tous les membres du Comité ont participé à la session (Burkina Faso, Canada, France (par vidéoconférence depuis Paris), Inde, Indonésie, Irlande, Mexique, Nigéria et Pays-Bas). Des observateurs de sept pays (Angola, Argentine, Chine, Égypte, Guatemala, Luxembourg et République bolivarienne du Venezuela) étaient également présents. Ont également pris part à la réunion le Vice-Président adjoint responsable des programmes du FIDA, du Département gestion des programmes (PMD); le Directeur du Bureau de l'évaluation du FIDA (IOE); le Secrétaire du FIDA; le Conseiller juridique du FIDA; le Directeur de la Division Amérique latine et Caraïbes; et d'autres fonctionnaires du FIDA. À la demande du Comité, M. Bruce Murray, consultant, a également rejoint les participants par vidéoconférence pour l'examen de la version révisée de la politique d'évaluation du FIDA et du rapport sur l'état d'avancement du plan d'action pour la mise en œuvre des conclusions et recommandations issues de l'examen par les pairs du Bureau de l'évaluation du FIDA et de la fonction d'évaluation au FIDA.
3. Huit points étaient inscrits à l'ordre du jour: i) projet de procès-verbal de la soixante-sixième session du Comité de l'évaluation; ii) évaluation au niveau de l'institution de la stratégie du FIDA pour le secteur privé: développement et partenariat; iii) rapport sur l'état d'avancement du plan d'action pour la mise en œuvre des conclusions et recommandations issues de l'examen par les pairs du Bureau de l'évaluation du FIDA et de la fonction d'évaluation au FIDA; iv) version révisée du projet de politique d'évaluation du FIDA; v) version révisée du projet de mandat et de règlement intérieur du Comité de l'évaluation; vi) stratégie du FIDA relative à la présence dans les pays et observations d'IOE y afférentes; vii) engagement du FIDA dans les pays à revenu intermédiaire et observations orales d'IOE y afférentes; et viii) questions diverses.
4. Le Comité est convenu d'inclure sous le point "Questions diverses" trois sous-questions pour information ou discussion: i) compte rendu oral qui fait le point sur la participation d'IOE au Groupe conjoint d'évaluation des banques multilatérales de développement; ii) rapport de PMD sur la visite annuelle dans les pays du Comité, qui aura lieu au Brésil en 2011; et iii) examen de l'évaluation intermédiaire d'IOE du Projet de développement de la production d'huile végétale en Ouganda.
5. **Projet de procès-verbal de la soixante-sixième session du Comité de l'évaluation.** Le Comité a examiné le document EC 2011/67/W.P.2, dans lequel était consigné le projet de procès-verbal de sa soixante-sixième session, pour approbation par les membres.
6. Suite aux observations formulées à l'égard du paragraphe 9, il a été convenu de modifier le texte en fonction de la décision prise par le Comité à sa soixante-sixième session pour sa visite annuelle dans les pays, qui aura lieu dans un pays à faible revenu en 2013.
7. Avec cette modification, le procès-verbal de la soixante-sixième session du Comité a été approuvé.
8. **Évaluation au niveau de l'institution de la stratégie du FIDA pour le secteur privé: développement et partenariat.** Pour ce point à l'ordre du jour, le Comité a décidé de tenir, le 9 mai 2011, une session extraordinaire consacrée à l'examen de la réponse de la direction du FIDA à l'évaluation, qui sera ensuite examinée à la session de mai 2011 du Conseil, comme il avait été convenu.

9. Le Comité a également décidé que les délibérations et les décisions se rapportant à ce point inscrit à l'ordre du jour de la soixante-septième session et de la session extraordinaire devraient faire l'objet d'un rapport distinct du président du Comité, présenté au Conseil à sa cent deuxième session, en mai 2011.
10. **Version révisée du projet de politique d'évaluation du FIDA.** Le Comité a examiné le document EC 2011/67/W.P.5, la version révisée du projet de politique d'évaluation du FIDA, et son rectificatif (EC 2011/67/W.P.5/Corr.1), ainsi que le document EC 2011/67/W.P.5/Add.1 sur la cohérence entre le projet de politique d'évaluation et le rapport de l'examen par les pairs du Bureau de l'évaluation du FIDA et de la fonction d'évaluation au FIDA.
11. Le Comité:
- a) s'est montré satisfait de la version révisée du projet de politique d'évaluation, estimant qu'elle était bien structurée et tenait compte des observations qu'il avait formulées lors de sa soixante-sixième session;
 - b) sur la question du pouvoir du Président d'annuler les décisions de recrutement du Directeur d'IOE, a fait remarquer que le personnel d'IOE faisait aussi partie du personnel du FIDA et que, par conséquent, le Président détenait un tel pouvoir; il a cependant ajouté que, s'il se déroulait conformément aux étapes énoncées au paragraphe 71 b) du projet de politique, le processus de nomination permettait de régler les problèmes éventuels qui amenaient le Président à exercer ce pouvoir;
 - c) a noté une omission au paragraphe 75 et a demandé que le mot "personnel" soit inséré pour combler cette lacune; et
 - d) sur la question de la possibilité d'embaucher le Directeur d'IOE en tant qu'expert-conseil à la fin de son mandat, a demandé d'inclure dans la politique le principe de la période de restriction au cours de laquelle le FIDA ne pourrait retenir les services d'un ancien Directeur d'IOE en tant qu'expert-conseil; la durée de cette période reste à déterminer et va de 6 à 18 mois d'après les options mentionnées. Enfin, il a été noté que ce principe devrait également prévoir que, dans des circonstances exceptionnelles, le Conseil d'administration devrait pouvoir annuler la période de restriction.
12. En conclusion, le Comité a recommandé la présentation de la version révisée du projet de politique d'évaluation pour approbation à la cent deuxième session du Conseil d'administration.
13. **Rapport sur l'état d'avancement du plan d'action pour la mise en œuvre des conclusions et recommandations issues de l'examen par les pairs du Bureau de l'évaluation du FIDA et de la fonction d'évaluation au FIDA.** Le Comité a examiné le document EC 2011/67/W.P.4, le rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations issues de l'examen par les pairs du Bureau de l'évaluation du FIDA et de la fonction d'évaluation au FIDA, et a noté avec satisfaction que des progrès appréciables ont été réalisés.
14. Conformément à la décision prise par le Comité lors de sa session du 14 octobre 2010, ce rapport ne renferme pas de résumé de la discussion sur l'examen par les pairs, qui fera l'objet d'un rapport distinct du président établi pour être soumis au Conseil d'administration à sa cent deuxième session.
15. **Stratégie du FIDA relative à la présence dans les pays.** Le Comité a abordé la stratégie du FIDA relative à la présence dans les pays et les observations d'IOE y afférentes, avant que le Conseil d'administration ne l'examine en mai 2011.
16. Le Comité a fait remarquer que le détachement des chargés de programme de pays par le FIDA était important et devait être plus systématique afin que l'objectif proposé pour le détachement de ces titulaires soit atteint dans un certain délai.

17. Le Comité a encouragé le FIDA à envisager les solutions optimales et moins coûteuses pour la création de bureaux de pays.
18. En outre, le Comité a recommandé que, lorsque le FIDA envisage de fermer un bureau de pays, une stratégie de sortie soit élaborée en consultation avec le gouvernement.
19. Le Comité a conseillé au FIDA de choisir avec soin les pays où il devrait être présent afin d'assurer un juste équilibre entre les États fragiles et les pays mieux nantis.
20. Le Comité a également encouragé le FIDA à déterminer les incitations et les mesures relatives aux ressources humaines qui sont nécessaires afin de faciliter le détachement des chargés de programme de pays.
21. **Engagement du FIDA dans les pays à revenu intermédiaire.** Après examen, le Comité a exprimé son adhésion à la proposition relative à l'engagement du FIDA dans les pays à revenu intermédiaire, et aux observations orales d'IOE y afférentes, avant leur examen par le Conseil d'administration en mai 2011.
22. Le Comité a reconnu les efforts déployés par la direction pour tenir compte des observations formulées par les membres du Conseil lors du séminaire informel de mars 2011.
23. Le Comité a indiqué que le FIDA devait continuer de mettre l'accent sur la réduction de la pauvreté rurale dans l'affectation des ressources financières.
24. Le Comité a noté que, une fois franchi le seuil convenu, des discussions auraient lieu entre le gouvernement membre et le FIDA, et une proposition facultative serait rédigée afin que le pays en question cesse de bénéficier des prêts et des services du FIDA. Le Comité a ajouté que, si le pays acceptait de ne plus contracter d'emprunts auprès du FIDA, il demeurerait admissible à d'autres services du FIDA, certains pouvant être remboursables.
25. Le Comité a recommandé de dresser sur mesure une liste de services remboursables et de services gratuits qui seraient assurés par le FIDA aux pays à revenu intermédiaire qui ont accepté de ne plus emprunter auprès du Fonds.
26. Le Comité a souligné l'importance pour le FIDA de continuer à renforcer ses capacités en matière de gestion des savoirs, de manière que l'expérience acquise dans le domaine de la petite agriculture et du développement rural soit facilement et adéquatement accessible à tous les pays, y compris les pays en développement, pour réduire la pauvreté rurale et venir en aide aux ruraux pauvres. À cette fin, des mécanismes et des instruments bien définis, dotés de ressources suffisantes, seront nécessaires.
27. Le Comité a noté l'importance de la coopération Sud-Sud, tout en soulignant l'utilité des autres formes de coopération.
28. **Projet de mandat et de règlement intérieur du Comité de l'évaluation.** Le Comité s'est penché sur le projet de mandat et de règlement intérieur du Comité de l'évaluation (document EC 2011/67/W.P.6), son rectificatif (document EC 2011/67/W.P.6/Corr.1) et son additif sur la cohérence entre le projet de mandat du Comité de l'évaluation et le rapport de l'examen par les pairs du Bureau de l'évaluation du FIDA et de la fonction d'évaluation au FIDA (EC 2011/67/W.P.6/Add.1).
29. Le Comité:
 - a) a demandé que la structure soit modifiée de manière que le projet de mandat soit le texte principal du document et que les notes d'envoi figurent à l'annexe A, et que ces notes soient incluses dans la présentation au Conseil d'administration;

- b) a pris note du rectificatif de la section 2.7 du projet de mandat et a demandé que le mot "réunion" soit remplacé par "réunions" aux sections 2.6 et 2.7;
 - c) a demandé que la diffusion des procès-verbaux et des rapports du Comité soit confirmée dans le mandat; et
 - d) a demandé que les expressions suivantes soient supprimées à la section 3.1 f): "leur accord conclusif ou" et ", selon le cas".
30. Sur la base des observations qui précèdent, les membres ont recommandé que le Conseil approuve la version révisée du projet de mandat et de règlement intérieur du Comité.
31. **Questions diverses.** Trois sujets ont été abordés sous ce point à l'ordre du jour. Premièrement, le Directeur d'IOE a fait le point sur la participation de son entité au Groupe conjoint d'évaluation des banques multilatérales de développement.
32. Le Comité a félicité IOE de son engagement envers ce groupe et de sa participation active à ses travaux. Il s'est notamment dit satisfait: i) de la réalisation d'une synthèse de l'évaluation de l'agriculture et de l'agroalimentaire, à laquelle IOE a étroitement collaboré; et ii) du rôle de premier plan qu'IOE joue actuellement dans la réalisation de la synthèse de l'évaluation de l'égalité entre les sexes.
33. Le Comité a également appris que, dans une session ultérieure, IOE ferait le point sur sa participation au Groupe des Nations Unies pour l'évaluation.
34. Deuxièmement, PMD a fait le point sur la prochaine visite annuelle du Comité dans les pays, qui aura lieu au Brésil. Le Comité s'est dit satisfait des renseignements fournis.
35. Troisièmement, le Comité a examiné sous ce point la question de la date de publication du rapport d'évaluation intermédiaire sur le Projet de développement de la production d'huile végétale en Ouganda, étant donné que l'évaluation a été abordée au Comité en juillet 2010. À cet égard, IOE a précisé que le rapport a été publié en mars 2011, car le Gouvernement ougandais n'a signé l'accord conclusif qu'en février 2011 suite à ses entretiens avec la direction du FIDA sur la mise en œuvre des recommandations issues de l'évaluation.
36. IOE a également indiqué au Comité que, dorénavant, il afficherait sur le site web du FIDA les rapports d'évaluation définitifs dès qu'ils seraient disponibles, ainsi que les accords conclusifs dès qu'ils auraient été signés par la direction du FIDA et le gouvernement concerné.